

DEPARTEMENT
DE LA
GUADELOUPE

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE
DE
GOSIER

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 23 FEVRIER 2023**

L'An Deux Mille Vingt-Trois, le Jeudi Vingt-trois du mois de Février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, à la salle des délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Cédric CORNET, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRÉSENTS : M. Cédric CORNET – Mme Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET – Mme Wennie MOLIA – M. Louis ANDRE – Mmes Nanouchka LOUIS – Marguerite MURAT – Elodie CLARAC – M. Emmery BEAUPERTHUY – Mme France-Enna URBINO – M. Michel HOTIN – Mme Marie-Renée ADÉLAÏDE – M. Marcellin ZAMI – Mmes Sylvia HENRY – Sandra MOLIA – Mévice VÉRITÉ – MM. Jimmy DAMO – Sébastien THOMAS – Mme Nina PAULON – M. Stéphane URIE – Mme Rebecca BELLEVAL – M. David LUTIN – Mme Mégane BOURGUIGNON – M. Julien DINO – Mmes Maguy BORDELAIS – Jocelyne VIROLAN

ETAIENT ABSENTS : MM. Jules FRAIR (excusé ; pouvoir donné à Mme Sylvia HENRY) – Teddy BARBIN (excusé ; pouvoir donné à M. Guy BACLET) – Josy LAQUITAINE (excusé ; pouvoir donné à M. Cédric CORNET) – M. Lucas ALBERI (excusé ; pouvoir donné à Mme Mégane BOURGUIGNON) – Mmes Nadia CELINI – Yane BEZIAT – MM. Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé ; pouvoir donné à M. Julien DINO) – Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Ghylaine JEANNE.

.....
Date d'envoi de la convocation : 17 février 2023

Date d'affichage : 17 février 2023

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 35

Nombre de Conseillers présents : 26

Absents : 9

Procurations : 5

Appelés à voter : 31

Président de séance : Monsieur Cédric CORNET

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Madame Mévice VERITE
.....

CM-2023-1S-DRH-08

**SUPPRESSION DE POSTES AU
TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les avis favorables de la réunion des lignes directrices de gestion du 21 octobre 2022 ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 27 janvier 2023 ;

Considérant l'application des tableaux annuels d'avancement de grade 2022 au mois de janvier 2023 et la mise à jour des carrières;

Considérant les changements de filière, les départs à la retraite ainsi que les mobilités externes au sein de la collectivité ;

Considérant la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A la majorité des voix exprimées par : 27 voix pour ; 3 voix contre ; 1 abstention et 0 non votant

DÉCIDE

Article 1 : De supprimer au tableau des effectifs de la Commune, joint en annexe, les postes suivants, conformément à la nomenclature statutaire de leurs cadres d'emplois :

- 1 poste d'ATSEM principal de 1ère classe à temps complet
- 1 poste de brigadier-chef principal de police municipale à temps complet
- 1 poste de gardien-brigadier de la police municipale à temps complet
- 1 poste d'attaché principal à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps complet
- 6 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet
- 4 postes d'adjoint administratif à temps complet
- 1 poste d'ingénieur à temps complet
- 7 postes d'agent de maîtrise à temps complet
- 3 postes d'agent de maîtrise à temps non complet (30/35)
- 3 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps complet
- 10 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet (5 à 30/35 et 5 à 32/35)
- 22 postes d'adjoint technique à temps complet
- 30 postes d'adjoint technique à temps non complet (1 à 20/35, 14 à 26/35, 15 à 30/35)

- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 1ère classe à temps complet
- 7 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps complet
- 5 postes d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet (30/35)
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet
- 7 postes d'adjoint d'animation à temps non complet (30/35)

Article 2 : De supprimer cette dépense au chapitre 012 "Charges de personnel" du budget de la Ville.

Article 3 : De donner mandat au maire pour signer toutes pièces nécessaires à la bonne exécution de cette affaire.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
28 FEV. 2023
Et publication ou notification
le
28 FEV. 2023

Fait et délibéré à Gosier, le 23 février 2023

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Cédric CORNET



DEPARTEMENT						COMMUNE	
DE LA						DE	
GUADELOUPE						GOSIER	
TABLEAU DES EFFECTIFS AU 23 FEVRIER 2023							
CADRES D'EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS		EFFECTIFS NON POURVUS	
		TC	TNC	Titulaires	Non Titulaires	TC	TNC
				TC	TNC	TC	TNC
FILIERE CULTURELLE							
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	3	0	3	0	0	0
Assistant de conservation principal de 2 ^{ème} classe	B	1	0	1	0	0	0
Adjoint du patrimoine principal de 1e classe	C	1	0	1	0	0	0
Adjoint du patrimoine principal de 2e classe	C	8	0	8	0	0	0
Adjoint du patrimoine	C	1	0	1	0	0	0
TOTAL.....		14	0	14	0	0	0
FILIERE SOCIALE							
Agent social principal de 2e classe	C	4	0	4	0	0	0
Agent Social	C	2	0	2	0	0	0
Agent Spécialisé des écoles Maternelles Principal 1ère classe	C	5	0	5	0	0	0
Agent Spécialisé des écoles Maternelles Principal 2ème classe	C	2	0	2	0	0	0
Auxiliaire de puériculture classe Supérieure	C	2	0	2	0	0	0
Auxiliaire de puériculture classe normale	C	2	0	2	0	0	0
TOTAL.....		17	0	17	0	0	0
FILIERE POLICE							
Chef de service de police municipale principal 2è cl	B	2	0	2	0	0	0
Chef de service de police municipale Brigadier chef principal de police municipale	B	1	0	1	0	0	0
Gardien-Brigadier de la police municipale	C	12	0	12	0	0	0
TOTAL.....		7	0	7	0	0	0
TOTAL.....		22	0	22	0	0	0

FILIERE ADMINISTRATIVE										
EMPLOIS FONCTIONNELS ET DE CABINET										
Directeur Général des Services	A	1	0	1	0	0	0	0	0	0
Directeur Général Adjoint des Services	A	5	0	4	0	0	0	0	0	0
Collaborateur de Cabinet	A	2	0	0	0	2	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE										
Attaché Hors Classe	A	2	0	2	0	0	0	0	0	0
Attaché Principal	A	11	0	11	0	0	0	0	0	0
Attaché	A	10	0	8	0	2	0	0	0	0
Rédacteur principal de 1ère classe	B	1	0	1	0	0	0	0	0	0
Rédacteur principal de 2ème classe	B	4	0	4	0	0	0	0	0	0
Rédacteur	B	6	0	5	0	0	0	0	0	0
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	22	1	22	1	0	0	0	0	0
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	44	1	44	1	0	0	0	0	0
Adjoint Administratif	C	40	1	30	1	10	0	0	0	0
TOTAL.....		148	3	132	3	14	0	2	0	0
FILIERE TECHNIQUE										
Ingénieur principal	A	2	0	2	0	0	0	0	0	0
Ingénieur territorial	A	3	0	2	0	1	0	0	0	0
Technicien principal de 1e classe	B	1	0	1	0	0	0	0	0	0
Technicien principal de 2è classe	B	3	0	3	0	0	0	0	0	0
Technicien territorial	B	6	0	5	0	1	0	0	0	0
Agent de maîtrise Principal	C	10	0	10	0	0	0	0	0	0
Agent de maîtrise	C	49	22	49	22	0	0	0	0	0
Adjoint technique principal de 1è classe	C	2	0	2	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique principal de 2è classe	C	105	64	105	64	0	0	0	0	0
Adjoint technique	C	65	29	51	14	14	15	0	0	0
TOTAL.....		246	115	230	100	16	15	0	0	0
FILIERE ANIMATION										

